

Le Burundi va promulguer un nouveau Code minier

@rib News, 09/05/2012 â€“ Source XinhuaLe gouvernement burundais va bientôt promulguer un nouveau code minier en guise de domestication du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, a annoncé mercredi à Bujumbura le ministre burundais de l'Energie et des Mines, Côme Manirakiza, lors de la 6^{ème} réunion du comité régional de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Il a déclaré que le chemin reste encore long étant donné que les outils identifiés pour la lutte contre cette exploitation illégale requièrent des moyens humains, matériels et financiers que le Burundi ne dispose pas.

Lors du sommet spécial sur l'exploitation illégale dans la région des Grands Lacs tenu à Lusaka (Zambie) en 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CIRGL ont souligné leurs préoccupations sur l'exploitation persistante des ressources naturelles dans la région et ses liens avec la prolifération des armes légères et de petits calibres, avec le financement des groupes armés et la perpétuation des crimes contre l'humanité. Selon le secrétaire exécutif de la CIRGL, Daniel Ntumba Luaba, des fonds seront disponibles par la Banque Africaine de Développement (BAD) pour que le Secrétariat puisse appuyer les efforts de mise en œuvre de l'Initiative régionale dans les Etats dits Fragiles (le Burundi, la RDC, le Congo, la RCA). Il a également affirmé que des progrès ont été faits au niveau du développement mécanisme d'alerte rapide pouvant avoir un impact décisif pour renforcer la transparence dans le commerce des minerais. Les représentants de la Zambie, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Kenya, du Burundi, de la RDC, du Burundi, du Soudan ont participé à cette réunion de deux jours. Burundi : la délivrance du 1er certificat pour l'exploitation des ressources naturelles ne pourra pas intervenir avant le 15 décembre 2012 Le Burundi a des inquiétudes quant à ce qu'il ne pourra pas délivrer le premier certificat d'exploitation des ressources naturelles conformément aux recommandations de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). « Le défi majeur que rencontre le Burundi est le certificat des minerais (...). Nous avons l'inquiétude que la délivrance du premier certificat ne pourra pas intervenir avant l'achèvement du 15 décembre 2012 », a annoncé ce mercredi à Bujumbura le coordonnateur national de la CIRGL, Gaspard Kabura, au cours de la sixième réunion du comité régional de l'initiative régionale de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de cette institution régionale. Il a indiqué que la certification est un outil qui exige beaucoup de moyens humains et financiers importants et qu'il compte toutefois sur l'appui des partenaires du Burundi : « Nous espérons que grâce à l'appui des partenaires, nous pourrions y arriver ». Le Burundi compte tout de même sur la possibilité qu'a offert la 5^{ème} réunion de ce comité régional tenu à Bujumbura à certains Etats membres de prolonger le délai de ladite date du 15 décembre 2012 pour la mise en œuvre du mécanisme de certification. Le coordonnateur national de la CIRGL a indiqué au cours de cette réunion que les expériences de mise en œuvre de systèmes de traçabilité dans certains Etats membres ont montré qu'il y a des conséquences en termes de coûts élevés. Au niveau Burundi, le Mécanisme National de Coordination de la CIRGL a déjà procédé à la vulgarisation de la Déclaration de Lusaka sur la Lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Grâce à l'appui de la GIZ, ce mécanisme a achevé et communiqué au ministère des Mines le travail d'harmonisation de la législation minière burundaise au Protocole de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dont les amendements devraient être incorporés dans un nouveau code minier qui sera inévitablement adopté par les institutions habilitées.